



L'ASSOCIATION DU
CORPS INTERMEDIAIRE DE L'EPFL

ELSA - Association du Corps Intermédiaire Scientifique de l'EPFL
Station 10
1015 Lausanne

Département fédéral des finances
Madame la Présidente
Karin Keller-Sutter
3003 Berne

Lausanne, le 5 mai 2025

Procédure de consultation sur la Loi fédérale sur le programme d'allègement budgétaire 2027 – Prise de position d'ELSA, l'association du corps intermédiaire scientifique de l'EPFL

1. Remarques préliminaires

ELSA, l'association du corps intermédiaire scientifique de l'EPFL¹, s'oppose fermement aux coupes projetées par le Conseil fédéral dans le groupe de tâches *Formation et recherche*. Ces coupes injustes et inefficaces ont été décidées sur la base du seul rapport Gaillard, sans concertation avec les Cantons et les institutions concernées. Elles menacent le système suisse d'éducation et de recherche tant par leur ampleur et leur imprévisibilité que par le manque de concertation des Cantons dans la phase initiale. En outre, elles seront entièrement supportées par le corps intermédiaire et les étudiants des universités, EPF et hautes écoles spécialisées de Suisse. Si nous nous opposons par principe à des coupes budgétaires arbitraires, il nous semble contraire à l'équité de faire supporter ces mesures d'économie à la partie la plus vulnérable du système académique. Nous tenons à rappeler que, dans son préambule, la Constitution fédérale érige comme principe de la Confédération suisse que « la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ».

En notre qualité d'association faîtière représentant le corps intermédiaire en Suisse, nous joignons d'abord notre voix à celles des hautes écoles et institutions de recherche qui s'opposent à ces coupes budgétaires – à savoir swissuniversities, le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), les Académies suisses des sciences, le Conseil des EPF et Innosuisse. Ces établissements soulignent notamment le fait que ces coupes drastiques représentent une menace pour la compétitivité du pays en matière de recherche et d'innovation scientifique. De fait, la réduction des contributions fédérales aux universités et du financement de la recherche entravera le développement d'institutions qui jouent un rôle clé dans la prospérité économique, culturelle et intellectuelle de notre pays.

Dans le cadre de cette consultation, nous tenons plus particulièrement à faire part au Conseil fédéral de notre indignation face à ces coupes décidées sur la base d'un seul rapport d'expert et

¹ ELSA représente les intérêts des doctorants, postdoctorants, assistants, et les collaborateurs scientifiques de l'EPFL

qui impacteront en premier lieu le corps intermédiaire, c'est-à-dire la « relève académique ». Cette attaque sans précédent survient alors que le Parlement a voté, le 9 juin 2022, un postulat (Postulat 22.390) reconnaissant la nécessité de prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation du corps intermédiaire en Suisse, notamment pour donner suite à une pétition rassemblant plus de 8600 signatures déposées à Berne en octobre 2021. De nombreuses enquêtes ont montré que les collaborateurs du corps intermédiaire sont déjà confrontés à une grande insécurité de l'emploi, principalement parce que plus de 80 % des contrats dans nos universités sont à durée déterminée². Les mesures présentées dans les points 1.5.8, 1.5.9 et 2.6 auront comme conséquences **la suppression pure et simple de nombreux postes de recherche** et, de ce fait, précariseront encore plus la « relève académique ».

Par ailleurs, nous sommes indignés de voir qu'une partie des mesures d'économie prévues pour les EPF et les hautes écoles de Suisse seront supportées par les étudiants (« les utilisateurs »). Le doublement des taxes d'études pour les étudiants suisses ainsi que leur quadruplement pour les étudiants étrangers priveront les personnes aux revenus les moins élevés de la possibilité de suivre les formations d'excellence dispensée par nos EPF et hautes écoles. Comme pour les mesures concernant la recherche, ce sont les personnes les plus vulnérables qui feront les frais des mesures de frein à l'endettement.

Finalement, à la lecture du *Rapport explicatif*, nous sommes affligés de constater que le seul argument justifiant les coupes dans le financement du groupe de tâches *Formation et recherche* est l'augmentation récente de ces dernières. La faiblesse de cet argument nous interroge sur la qualité du Rapport Gaillard. Ce choix est, de plus, en totale contradiction avec l'ensemble des décisions récentes du Conseil fédéral et du Parlement. Après avoir considéré que l'augmentation des dépenses dans la formation et la recherche était fondamentale pour l'avenir et la prospérité de la Suisse, le Conseil fédéral fait marche arrière tout contrevenant à la volonté de la majorité du Parlement en réduisant de manière arbitraire les dépenses de ce groupe de tâches. Or, les besoins en recherche fondamentale ainsi que la demande en étudiants formés dans les meilleures écoles n'ont pas diminué et risquent même de croître face à un contexte international incertain et aux attaques que subit la recherche fondamentale dans d'autres pays, comme les États-Unis.

2. Augmentation du financement par les utilisateurs des EPF (mesure 1.5.6)

Le terme « financement par les utilisateurs des EPF » repose sur un procédé stylistique qui veut dissimuler le fait que la mesure affectera fortement les étudiants. L'augmentation des taxes aura pour conséquence de décourager voire empêcher les personnes qui n'ont pas les moyens (ou des parents ayant les moyens de les soutenir) de se former au niveau tertiaire. Cette mesure totalement inégalitaire n'est pas compensée par une facilitation d'accès aux bourses ou par une augmentation du montant de celles-ci. Le tri des étudiants selon leur capacité financière camoufle un élitisme et une exclusion sociale inacceptables. Il prive la société de talents essentiels et privilégie sciemment les personnes qui ont eu la chance de naître du bon côté.

3. Augmentation du financement par les utilisateurs dans le domaine de la mobilité internationale en matière de formation (mesure 1.5.7)

² Pour les enquêtes sur le corps intermédiaire universitaire en Suisse, voir <https://campaign.petition-academia.ch/surveys-on-working-conditions/>

ELSA s'oppose à cette mesure. Le financement de la mobilité internationale dans le cadre de la formation est un aspect essentiel de la qualité de la formation suisse, mais aussi de la capacité des étudiants à construire un réseau international et à se confronter à d'autres systèmes universitaires. L'intitulé « par les utilisateurs » est à nouveau un procédé stylistique qui dissimule l'un des groupes touchés par ces coupes budgétaires : les étudiants. Il s'agit à nouveau d'une mesure qui touchera les personnes les moins favorisées ; les étudiants aisés n'auront aucune peine à financer des séjours à l'étranger indispensables à leur avenir.

4. Réduction à la contribution fédérale au FNS (mesure 1.5.8)

Le corps intermédiaire des universités et des hautes écoles de Suisse sera violemment impacté par la réduction des financements alloués au FNS, c'est-à-dire à la recherche fondamentale. Nous tenons à rappeler que réduire les dépenses en diminuant les « nouvelles allocations », en baissant les « contributions à des projets et à des carrières » et en suspendant des « programmes de moindre envergure » aura pour conséquence **la suppression pure et simple de postes de travail**. Le FNS estime que les coupes prévues entraîneront inéluctablement la disparition de 1500 postes ou 500 projets. Les économies décidées par le Conseil fédéral sur la base du Rapport Gaillard priveront donc la relève scientifique de 1500 postes. Les chercheurs en début de carrière devront supporter seuls le poids du frein à l'endettement. Cette mesure fondamentalement injuste repose en plus sur un argument faible : justifier les coupes faites au FNS sur la seule base de l'augmentation récente de ces financements signifie à la fois nier le travail du Parlement, du Conseil fédéral et du SEFRI qui ont précédemment estimé qu'une telle augmentation était indispensable. Une telle mesure met également en danger la recherche fondamentale, alors que celle-ci représente notre seule matière première en Suisse, et exclut 1500 chercheurs du système académique, alors que ceux-ci avaient été encouragés à y entrer il y a moins de dix ans. Toute politique de recherche fondamentale doit se mener sur le long terme, de manière régulière et stable.

5. Réduction de la subvention à la recherche de l'administration fédérale (1.5.9)

ELSA s'oppose à cette mesure qui touche, une nouvelle fois, principalement le corps intermédiaire des hautes écoles de Suisse. En effet, la recherche commandée par l'administration fédérale est en partie réalisée au sein des universités et les hautes écoles spécialisées (12 %) ainsi que dans les EPF (10 %). Bien que le *Rapport explicatif* ne le précise pas, cette mesure se soldera elle aussi par la disparition de postes de recherche. Les économies seront une nouvelle fois réalisées sur le dos des plus vulnérables, soit les chercheurs sous contrat à durée déterminée, qui représentent une majorité du personnel des hautes écoles. Par ailleurs, cette réduction de financement repose à nouveau sur un seul argument : les dépenses relatives à la recherche de l'administration fédérale qui ont augmenté entre 2015 et 2023. Cette augmentation ne s'est pas produite spontanément, mais traduit un besoin de la politique et du public de fonder la prise de décision politique sur des faits, et non de naviguer à l'aveugle et de décider de l'avenir de la Suisse sur la base d'opinions et d'idéologies. Alors que l'incertitude politique augmente et que le contexte international devient moins prévisible, réduire le financement de la recherche destinée à éclairer le gouvernement est pour le moins dangereux.

6. Augmentation du financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales (mesure 2.4)

L'expression « financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales » dissimule à nouveau les personnes touchées par les coupes budgétaires prévues, c'est-à-dire les étudiants et le corps intermédiaire. Tout comme les mesures de réduction des dépenses allouées à la recherche fondamentale, ces coupes dans le soutien de la Confédération aux hautes écoles cantonales (universités et hautes écoles spécialisées) seront d'abord supportées par les étudiants, c'est-à-dire par la partie la plus vulnérable du système académique suisse. Deux scénarios doivent alors être envisagés : soit les étudiants défavorisés devront renoncer à leur formation, soit les Cantons prendront à leur charge les coûts supplémentaires en facilitant l'accès aux bourses et en augmentant leurs montants. Une hausse des frais d'études aura également un impact sur le corps intermédiaire, car, dans certaines universités, les doctorants paient la même taxe d'étude que les étudiants, même s'ils sont employés de ces universités. Il est sidérant d'entendre le Conseil fédéral justifier l'augmentation des taxes d'études en avançant que les étudiants « sont les principaux bénéficiaires des avantages liés aux études dans une haute école ». La formation est un investissement qu'une collectivité fait pour son avenir. Il ne s'agit en aucun cas uniquement d'un gain individuel. Se réjouir d'une « certaine harmonisation » avec les taxes payées « dans le cadre de la formation professionnelle supérieure » est en outre particulièrement inapproprié. Les personnes s'engageant dans une première formation supérieure se trouvent dans une période de leur vie ainsi qu'une situation financière et professionnelle incomparable à celles qui complètent une formation initiale, ce qui se fait d'ailleurs le plus souvent en cours d'emploi.

7. Suppression des contributions liées à des projets des hautes écoles (mesure 2.5)

ELSA s'oppose à la suppression des contributions liées à des projets des hautes écoles. Ces financements portent sur des thématiques essentielles pour les hautes écoles de Suisse, mais aussi pour l'ensemble de la société, et sont destinés à résoudre une partie des problèmes structurels graves qui entravent le fonctionnement de nos institutions, détériorent les conditions de travail du personnel de l'enseignement et de la recherche et menacent la qualité de la recherche et de l'enseignement supérieur en Suisse. La suppression de ces financements remet gravement en cause les projets en cours et aura, à terme, des conséquences désastreuses. Supprimer des projets déjà en cours est en outre profondément inefficace, car une partie de l'argent aura été dépensé à perte. Pour toute association militant pour la stabilisation des postes au niveau du corps intermédiaire – une mesure essentielle pour garantir le bon fonctionnement de nos hautes écoles, la qualité de la recherche suisse tout comme des conditions de travail satisfaisantes –, le PgB « Promotion de la relève » revêt une grande importance. D'autres PgB jouent également un rôle crucial pour le corps intermédiaire, à l'instar du programme « Équité ». S'agissant du PgB « Promotion de la relève », de nombreuses démarches ont été entreprises en ce sens par actionuni, par le Syndicat suisse des services publics ainsi que par d'autres associations ces dernières années. Ces mobilisations ont permis de sensibiliser l'ensemble des acteurs des hautes écoles à la nécessité d'agir rapidement pour améliorer la situation. Le PgB est, pour l'instant, la seule réponse apportée à la pétition « Pour la création d'emplois permanents dans le monde académique : de meilleures conditions de recherche, d'enseignement et de travail », qui a recueilli plus de 8 600 signatures et dont l'importance a été reconnue via un postulat de commission. Il est incompréhensible que les mesures prévues soient abandonnées à peine décidées. Nous estimons donc qu'il est indispensable que les moyens alloués à ce PgB soient considérés comme prioritaires et que des plans d'action soient

mis en place rapidement dans les hautes écoles. Sans cela, nous nous verrons dans l'obligation de reprendre nos mobilisations au niveau cantonal et fédéral pour protéger nos emplois et la qualité de la recherche et de l'enseignement en Suisse. Le Conseil fédéral devra trouver d'autres solutions pour répondre aux crises structurelles que traversent les hautes écoles de Suisse depuis des années. La suppression des PgB ne ferait que reporter la mise en œuvre d'une réponse à la dégradation des conditions d'emploi et de production de savoirs de notre système académique, dégradation qui nuira, à terme, à la réputation nationale et internationale de nos hautes écoles et, plus largement, de notre pays.

8. Conclusion

Si les coupes drastiques proposées sont mises en œuvre, les conséquences seront lourdes : réduction des postes de recherche, affaiblissement de la compétitivité internationale, et exode de scientifiques et d'enseignants de haut niveau au profit d'institutions étrangères mieux financées. Ces économies à court terme risquent d'entraîner des dommages durables, qui compromettront l'excellence académique, la capacité d'innovation, la vitalité culturelle et intellectuelle, et l'avenir économique de la Suisse. Ces coupes arbitraires et mal pensées menacent non seulement l'excellence académique du pays, mais aussi la qualité de sa recherche et de son enseignement. Plus largement, elles remettent en cause notre capacité à garantir un système éducatif public qui est à la fois excellent et accessible à l'ensemble de la population.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre prise de position et restons à votre disposition pour toute question y relative.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Dr. Kelvin Lau, co-président

Nikita Norkin, co-président